



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juin 2000

Original: français

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Note verbale datée du 29 juin 2000, adressée au Comité par la Mission permanente de la Principauté de Monaco

La Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies présente ses compliments au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée et a l'honneur de lui faire savoir que toutes les dispositions nécessaires y compris d'information des services concernés ont été prises en vue de la mise en oeuvre du paragraphe 6 de la résolution 1298 (2000) du Conseil de sécurité.
